

C.H.S.C.T

CHSCT du 23 mai 2013

Oui, il s'agit bien ici du CHS de notre collectivité dont nous parlons. Il est, depuis la sortie du décret 2012-170 du 05 février 2012, devenu CHSCT, pour Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail.

Fait très important à signaler, les nouvelles attributions et missions des CHSCT sont applicables depuis la sortie de ce texte.

A l'ordre du jour de cette réunion :

1 / Approbation du procès verbal de la séance du 20 novembre 2013.
Adopté à l'unanimité.

2 / Point d'information sur les chantiers en cours et avenir du site de Capdeville.
Il s'agissait là, d'un point d'information. L'administration a indiqué que les ouvrants recensés comme vétustes seraient prochainement changés et que les travaux d'aménagement de la future salle de restauration étaient reportés pour raison budgétaire. Si l'aménagement actuel des salles de restauration vous satisfait, ou pas, faites-nous connaître votre position sur notre site, rubrique « boîte à idées ».

3 / Déploiement du WIFI sur les sites de l'Hôtel de Région et Capdeville.

L'administration souhaite mettre en place un réseau WIFI sur l'ensemble des bâtiments de la Région Languedoc Roussillon. Pour l'UNSA Territoriaux CRLR et ses représentants, il est important d'apporter ici notre position au vu des études menées à ce jour.

Premier point, le WIFI sur l'Hôtel de région est en place depuis 2005, sans aucune augmentation de pathologie quelconque.

Deuxième point, cette mise en place d'un réseau WIFI sur Capdeville 1 et 2 répond aux demandes d'agents, d'élus mais aussi de nos visiteurs.

Le principe de précaution prôné par certains nous semble un peu exagéré en la matière. En effet, les ondes émises par les équipements WIFI ont une puissance vingt fois moindre que celles émises par les téléphones mobiles. De plus, le téléphone est généralement tenu à proximité du cerveau ce qui n'est pas le cas des bornes WIFI : faut-il interdire les portables sur la base du principe de précaution ?

L'agence de protection de la santé britannique (HPA) a souligné qu'une personne assise à proximité d'un hotspot WIFI pendant un an reçoit la même dose d'ondes qu'une personne qui utilise son téléphone portable pendant vingt minutes. A ce jour, différents organismes d'état

ou privés se sont largement prononcés sur le sujet sans prouver de façon tangible une quelconque dangerosité.

Vos représentants ont fait leur, la conclusion de la Fondation Santé Radiofréquence : « les études menées jusqu'à aujourd'hui n'ont permis d'identifier aucun impact des radiofréquences sur la santé en-deça des limites de puissance légales. » Cette dernière précise que pour « minimiser l'exposition, il suffit d'éloigner les bornes WIFI des lieux où une personne se tient pendant de longues périodes ».

Vos représentants UNSA Territoriaux CRLR, ont demandé que les bornes ne soient pas mises à l'intérieur des bureaux des agents et que les matériels répondent aux normes en vigueur.

4 / Réseau de prévention : 2ème rencontre, procédure accident de service et maladie professionnelle.

Le préventeur a fait un point sur la 2ème rencontre avec les correspondants hygiène et sécurité sur ces thèmes . Nous avons demandé que, lors d'une réunion spécifique, un point plus précis soit fait aux représentants du CHSCT.

5 / Formation sécurité : point de situation

Actuellement les futurs formateurs habilitation électrique sont en formation. Les représentants UNSA territoriaux CRLR ont à nouveau demandé que l'on envisage des formations aux premiers secours.

6 / Rapport d'activité médecine professionnelles.

Concernant les personnels du siège, un nombre d'agents, qui pourrait sembler peu important, ont demandé à rencontrer le médecin du travail, de leur propre initiative, pour des cas d'allergies et pour des troubles psycho-sociaux.

Concernant les agents des EPLE, un médecin présent, nous a fait part du cas d'un établissement du Gard où cette problématique est très présente. Ces situations ont interpellé vos représentants UNSA Territoriaux CRLR qui ont demandé à l'administration d'inscrire au plus vite ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT.